

La soumission chimique : un fléau silencieux

Compte Test - 2024-09-15 06:08:32 - Vu sur pharmacie.ma

L'affaire de Mazar a brutalement mis en lumière un fléau insidieux et trop souvent méconnu : la soumission chimique, ou « *Drug-facilitated sexual assault* ». Cet événement, survenu dans une petite commune du Vaucluse (France), met en scène une femme droguée aux benzodiazépines par son mari, puis violée par des dizaines d'hommes recrutés en ligne. Ce drame illustre non seulement l'horreur de la violence subie, mais aussi l'errance médicale de la victime, dont les symptômes – infections sexuellement transmissibles (IST), douleurs gynécologiques, fatigue chronique, et pertes de mémoire – n'ont jamais été associés aux agressions endurées durant plus de dix ans.

Ce phénomène, qui dépasse largement les frontières de l'Hexagone, représente une forme particulièrement perfide de violence sexuelle, utilisant des substances chimiques pour altérer la volonté ou le consentement des victimes. En 2021, la France a enregistré 727 signalements de soumission ou vulnérabilité chimiques, dont 86,4% à la suite de dépôts de plainte. Selon l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), les substances les plus souvent impliquées incluent des médicaments psychoactifs (56%) tels que le tramadol, la zopiclone, mais aussi le diazépam, l'alprazolam et la doxylamine.

Aux États-Unis, de nombreuses études ont révélé l'usage de drogues dans des agressions sexuelles, notamment sur les campus universitaires. En Europe, des pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont également constaté une augmentation des cas de soumission chimique. Les conséquences pour les victimes sont multiples et graves. Outre le traumatisme psychologique, ces agressions peuvent entraîner des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et des séquelles psychologiques durables. Pire encore, les auteurs échappent souvent à la justice, faute de preuves matérielles.

Au Maroc, comme dans bien d'autres pays, la soumission chimique reste un sujet tabou. Les victimes hésitent à dénoncer les faits, par crainte des représailles ou par honte, rendant difficile une évaluation précise de l'ampleur du phénomène. Cependant, il est impératif de comprendre que ce fléau ne connaît pas de frontières. Les autorités marocaines doivent s'attaquer à ce problème en adoptant des mesures efficaces pour protéger les victimes et punir les auteurs de ces crimes odieux.

En conclusion, la soumission chimique est une forme de violence aux conséquences dévastatrices pour les victimes. Il est primordial de renforcer la prévention, d'améliorer la sensibilisation du public, de former les professionnels de santé, et d'adapter le cadre juridique pour combattre ce fléau. Seule une réponse globale et déterminée permettra de protéger les victimes et de freiner la propagation de ce crime insidieux.